

# **Contexte économique et constitution de la famille en milieu urbain africain : les cas de Dakar et Lomé**

Philippe ANTOINE et Donatien BEGUY  
UR DIAL, IRD - Équipe Jérémie, Dakar

## **Résumé**

La détérioration des conditions de vie dans les villes africaines conduit les populations urbaines à développer des réflexes d'ajustement en adoptant de nouveaux comportements économiques, démographiques et sociaux. Cette communication traite de deux composantes de la constitution de la famille (entrée en union et arrivée du premier enfant) dans deux capitales africaines, Dakar au Sénégal et Lomé au Togo. La constitution de la famille a évolué ; les modalités de l'entrée en union se transforment. Dans certains pays comme le Togo, le mariage (formalisé) n'est plus la norme, dans d'autres le recul de l'âge au mariage est particulièrement important. Par ailleurs, la fécondité a commencé à baisser dans les villes africaines. Comment la constitution de la famille a-t-elle évolué dans ces villes, en prise à une forte récession mais aux contextes socio-culturels différents ? Cette étude s'appuie sur l'analyse de deux enquêtes biographiques réalisées à Lomé en 2000 et à Dakar en 2001 et permettant de retracer l'histoire résidentielle, professionnelle, matrimoniale et génésique des personnes interviewées.

## **INTRODUCTION**

Depuis le début des années 1980, la plupart des pays africains vivent une crise économique aiguë dont ils peinent à se sortir malgré l'application de multiples programmes d'ajustement et de réajustement. Les difficultés économiques concernent non seulement les Etats mais aussi les familles dont les conditions de vie n'ont cessé de se détériorer. La pauvreté s'accroît et gagne toutes les couches sociales. Dès lors, les populations développent des réflexes d'ajustement en adoptant de nouveaux comportements économiques, démographiques et sociaux. Les villes africaines constituent les lieux privilégiés d'observation de ces stratégies d'ajustement démo-économique dans la mesure où c'est dans ces milieux que les conditions de vie se sont nettement dégradées et où la fragmentation sociale est la plus marquée. En effet, la diminution et la rareté des opportunités économiques, l'incapacité du secteur informel à offrir des ressources suffisantes, l'état embryonnaire du secteur privé formel sont de nature à fragiliser les conditions de vie urbaines. Pour Mireille Razafindrakoto et François Roubaud (2002), les populations urbaines ont été les principales victimes de la baisse des niveaux de vie et de l'accroissement de la pauvreté, résultant des piètres performances économiques des pays africains. Toutefois, le pouvoir d'achat moyen demeure plus faible à la campagne qu'en ville.

Dakar au Sénégal et Lomé au Togo caractérisent bien cette situation car ces deux villes portuaires d'Afrique de l'Ouest sont en prise à une forte récession depuis plusieurs années déjà. Les populations qui y vivent sont loin de voir leurs conditions de vie s'améliorer malgré les diverses politiques appliquées. Il convient alors de voir dans quelle mesure les populations de ces villes s'ajustent aux effets appauvrissants de la récession économique qui frappe leur

milieu de vie. L'évolution de la constitution de la famille offre un excellent moyen d'observation des ajustements à l'œuvre. Différentes étapes marquent le processus de formation de la famille dont deux sont particulièrement importantes : l'entrée en union et l'arrivée du premier enfant. La détérioration continue des conditions de vie à Dakar et à Lomé a-t-elle induit chez les populations qui y vivent, des comportements socio-démographiques qui s'inscrivent dans le sens des tendances attendues de la nuptialité et de la fécondité ? Quelles sont les différences et les similitudes dans ces deux villes qui, quoique présentant de nombreux points communs se distinguent par des contextes politiques, géographiques et culturels différents ? En effet, si d'un côté le Sénégal, pays profondément marqué par la religion musulmane, est perçu comme un modèle de démocratie en Afrique et arrive ainsi à attirer les bailleurs de fonds internationaux, son agriculture est peu productive du fait de son positionnement au Sahel. De l'autre, le Togo, pays chrétien et animiste ne bénéficie presque plus du concours des bailleurs extérieurs du fait d'un processus de démocratisation chaotique et émaillé de violences socio-politiques. Mais son potentiel agricole est énorme car sa situation géographique rend son agriculture moins dépendante des aléas climatiques (Adjamagbo et al., 2004). Qu'observe-t-on alors de semblable ou de différent entre Dakar et Lomé, étant donné que la présence des femmes dans la vie économique est importante et ancienne à Lomé alors qu'à Dakar, le travail féminin est mal perçu et donc moins répandu ?

## **I. LES GRANDES TENDANCES**

### ***Le recul de l'âge au mariage en milieu urbain***

L'âge au mariage recule dans la plupart des pays africains et essentiellement en milieu urbain, mais les tentatives d'explication divergent selon les auteurs. Là où certains évoquent l'effet de la scolarisation des femmes (Kaufmann *et al.*, 1988 ; Lesthaege *et al.*, 1989), d'autres comme Peter McDonald (1985) pense que c'est la montée de l'activité féminine qui a induit l'élévation de l'âge au mariage. Cette dernière hypothèse découle directement de « l'hypothèse d'indépendance économique » formulée par Gary Becker (1981) pour expliquer la baisse des taux de mariage dans les pays occidentaux. Celui-ci postule en effet que les satisfactions économiques qu'une femme tire du mariage sont considérablement réduites dès lors qu'elle acquiert une indépendance économique en exerçant une activité rémunérée. Du coup, elle serait moins enclin à se marier. Cependant les analyses empiriques n'ont pas toujours confirmé ce postulat de Becker et d'autres auteurs comme Karine Oppenheimer (1994) ont donc suggéré une autre explication. Pour celle-ci, plus que l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi, ce sont les difficultés d'insertion économique des hommes qui ont entraîné le déclin du mariage dans les pays occidentaux. Une analyse de l'effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada confirme bien l'hypothèse avancée par Oppenheimer car les hommes ayant connu une longue période d'interruption d'emploi (donc ayant plus de difficultés économiques) se marient moins vite que les autres (Le Bourdais et al., 2001).

Cette dernière hypothèse semble aussi se vérifier dans les villes africaines où l'incertitude dans l'avenir né du manque d'emploi (et donc impossibilité de constituer la dot et d'accéder à un logement) expliquerait l'hésitation des hommes à s'engager dans une union (Donadjé, 1992 ; Antoine et Djiré, 1998 ; Antoine, 2002). C'est ce que montrent les résultats des enquêtes biographiques menées à Dakar et Bamako à la fin des années 1980 (Antoine et al., 1998, Marcoux et Piché, 1998). De même à Yaoundé au Cameroun, le retard dans l'accès à la responsabilité familiale (mariage, enfant, logement autonome) s'expliquerait chez les hommes par les difficultés économiques auxquelles ils font face (Kuépié, 2002). Même si les

difficultés économiques n'ont pas un effet direct sur le retard d'entrée en union des jeunes générations de femmes, il va sans dire que leurs projets matrimoniaux se trouvent affectés par la pénurie d'hommes sur le marché matrimonial. En cherchant à expliquer l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes célibataires entre 1961 et 1992 au Bénin, Etienne Kouton (1998) affirme que l'une des raisons principales évoquées par les hommes célibataires enquêtés est le manque de moyens financiers nécessaires à la constitution d'une unité familiale autonome. Mais malgré la persistance de la crise, force est de reconnaître que dans une société où le statut social de l'individu s'acquiert par sa capacité à se marier et à fonder une famille, l'âge au mariage ne peut difficilement continuer à augmenter. D'ailleurs, le célibat définitif est rare. Les hommes et les femmes ont-ils trouvé alors de nouveaux modes d'entrée en union et de constitution de la famille malgré tout ? D'ores et déjà, l'on sait qu'à Lomé, la mise en union se fait de plus en plus selon des arrangements complexes et de nouvelles formes d'union apparaissent : unions informelles, décohabitations des conjoints, etc. En fait, les cérémonies qui jadis sanctionnaient les mises en couple se font moins au sein des jeunes générations. De plus, celles-ci sont dans une proportion plus importante que les anciennes générations à n'avoir jamais cohabité lors de leur première union (Locoh, 1984 ; Locoh, 1989 ; Bégué et Gbétoglo, 2003).

### ***La baisse de la fécondité***

La fécondité est en baisse depuis plusieurs années dans les villes africaines. L'hypothèse d'une transition résultant des répercussions des récessions économiques a été évoquée par plusieurs auteurs (Boserup, 1985 ; Cosio-Zavala, 1992). Le manque d'opportunités économiques est de nature à entraîner une modification des projets de fécondité au sein des couples, à travers l'utilisation de la contraception et la revue à la baisse des idéaux de fécondité. En fait, les populations sont de plus en plus conscientes qu'en plus de leur coûter très cher en termes d'investissement, les enfants ne constituent plus une assurance-vieillesse pour eux. Réduire sa descendance revient en somme à éviter de s'appauvrir davantage. Cette situation a été observée en Amérique latine par Maria Cosio-Zavala (1992) qui l'a qualifiée de « malthusianisme de pauvreté<sup>1</sup> ». D'autres auteurs pensent que la crise n'intervient que pour accélérer un processus résultant des changements sociaux de long terme et déjà en voie dans beaucoup de sociétés africaines (Vimard, 1998). Il paraît alors intéressant de voir laquelle des justifications évoquées ci-dessus pourrait s'appliquer au cas de Dakar et Lomé et expliquer ainsi la baisse de la fécondité qu'on y observe. Comment l'aspiration à une descendance moins nombreuse se manifeste-t-elle dans les 2 villes selon le contexte économique du moment (entrée tardive en vie féconde, espacement plus grand des naissances ou arrêt de la procréation) ? Comment les difficiles conditions économiques ont-elles affecté les comportements de fécondité des hommes et surtout des femmes, car si cette situation leur a offert l'opportunité de s'investir davantage dans la vie économique (dans la plupart des cas afin de pallier l'incapacité du mari à subvenir aux besoins du ménage), il va de soi qu'elle pourrait contribuer à accentuer le conflit de leurs rôles productif et reproductif ?

### ***Le contexte économique : des années fastes à la crise***

Le Sénégal a connu, au lendemain de son accession à la souveraineté internationale une période d'expansion économique (entre 1960 et 1966), en raison essentiellement des cours élevés de ses principaux produits d'exportation (arachide, phosphate) et de l'afflux massif des

---

<sup>1</sup> Il convient de noter que cette situation a été observée en même temps qu'une utilisation importante et répandue de la contraception au sein de toutes les catégories sociales.

capitaux financiers extérieurs. Le jeune État pouvait ainsi recruter massivement de fonctionnaires, créer des entreprises et lancer de grands travaux d'infrastructures (Antoine *et al.*, 1998 ; Diagne et Daffé, 2002). Le pays dont la métropole Dakar était la capitale de l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF) a, par ailleurs, hérité des infrastructures et un niveau d'industrialisation lui assurant des meilleures conditions de départ que celles des anciennes colonies d'Afrique (Diagne et Daffé, 2002). Mais plusieurs chocs extérieurs (chute des prix de ses produits d'exportation, augmentation du prix du pétrole et des taux d'intérêt financier) et intérieurs (la sécheresse récurrente) vont faire connaître au pays une période de récession économique à partir des années 1970. Aucun autre secteur économique n'a été capable de pallier l'essoufflement de la filière arachidière sur laquelle repose la croissance du PIB (Duruflé, 1994). Les performances économiques sont ainsi affectées ; le PIB/tête va évoluer en moyenne de -0,3 % annuellement, entre 1960 et 1980. Pour résorber les profonds déséquilibres macroéconomiques que cette situation a créés, l'État sénégalais va mettre en place plusieurs politiques de relance de la croissance économique. Mais le plan de redressement économique et financier (PREF de 1980-1984) et le plan d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT, de 1985-1992) n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés. Et si la dévaluation du franc CFA en 1994, l'une des mesures principales de la phase 1994-2000 de l'ajustement a contribué à relancer la croissance de l'économie, elle a tout autant aggravé les difficiles conditions de vie des populations en diminuant de façon drastique leur pouvoir d'achat. Les études sur la pauvreté sont plutôt rares et celles qui existent sont peu concordantes et difficilement comparables. Une classification récente à partir des données de l'enquête sur les dépenses des ménages de 1996 a permis de classer 54 % des ménages dakarois dans les catégories pauvres ou très pauvres (Antoine et Fall, 2002) ; une incidence de la pauvreté proche de celle observée par d'autres sources soit respectivement 46 % en 1991, 58 % en 1994 et 51 % en 1996 (Razafindrakoto et Roubaud, 2002).

Le Togo a connu également une période de croissance exceptionnelle durant les vingt années qui ont suivi l'indépendance en 1960. La croissance économique était d'environ 7 % par an entre 1960 et le milieu des années 1970. En effet, le triplement du prix du phosphate et la forte hausse des cours mondiaux du café et du cacao entre 1973 et 1975 ont considérablement contribué à l'augmentation vertigineuse des recettes d'exportation (Thiriart, 1998 ; Lachaud et Mamder, 2003). Jusqu'à la fin des années 1970, le Togo a pu réaliser de nombreux investissements car en plus des recettes élevées d'exportation, l'État pouvait faire largement recours à l'endettement extérieur, étant donné les facilités offertes par le marché du crédit à ce moment. Mais la chute des cours de ces produits et l'élévation des taux d'intérêt en 1981 vont considérablement affaiblir les équilibres macro-économiques et sectoriels. Entre 1973 et 1981, la part des gains des exportations consacrés au service de la dette externe a connu une hausse spectaculaire, passant de 11 % à 76 %. Quant au PIB réel, il a diminué en moyenne de plus de 4 % par an entre 1980 et 1983 (Lachaud et Mamder, 2003). Les autorités togolaises vont procéder à de vastes réformes économiques en mettant en place à partir de 1983, avec l'aide de la Banque Mondiale et du FMI, des programmes d'ajustement structurel. Ceux-ci sont destinés à rétablir les équilibres macroéconomiques, diminuer le rôle de l'État dans le système de production tout en prônant une gestion efficiente des maigres ressources publiques et inciter l'investissement privé. La croissance économique va reprendre ; le PIB va croître en moyenne de 3,4 % par an, entre 1984 et 1989. Mais les mouvements de contestation populaire pro-démocratiques du début des années 1990 vont entraîner une grave crise sociopolitique qui va considérablement mettre à mal l'espoir d'une reprise économique durable. L'appareil économique sera paralysé par une grève générale de novembre 1992 à juillet 1993. Entre 1991 et 1993, le PIB réel diminua de 17 %, les revenus chutèrent de 47 % et le déficit de l'État s'éleva à 14 % du PIB. Le ralentissement des activités du secteur moderne et du port de Lomé

ainsi que l'augmentation de la dette interne et la diminution des ressources externes vont grever la balance des paiements (Lachaud et Mamder, 2003). Du fait de ce processus démocratique chaotique, le Togo est en effet mis au ban de la communauté internationale et abandonné par ses principaux partenaires extérieurs (rupture jusqu'à nos jours de la coopération avec l'Union européenne). La dévaluation du franc CFA en 1994 viendra compléter le dispositif de réformes budgétaires et structurelles engagées depuis le début des années 1980. Elle aura tout juste permis de relancer la croissance économique jusqu'à la fin de l'année 1997. Ensuite, la crise énergétique et les mauvaises conditions climatiques ont fait chuter le PIB de 2,3 % en 1998. Les difficultés financières continuent de peser sur la balance des paiements car les soutiens financiers extérieurs se font toujours rares et les politiques de gestion interne (absence chronique de discipline financière, gestion lamentable des deniers publics, investissements contestables et inadaptés) ne sont pas des plus judicieuses. Et le Togo n'est certainement pas sorti de l'impasse car ce ne sont pas les nombreux soubresauts sociopolitiques (la toute récente crise née de la contestation de l'élection présidentielle de 2005 en est une preuve) qui vont arranger les choses. Il est bien évident que tous les bouleversements qu'a connus le Togo depuis le début des années 1980 ont eu des répercussions néfastes sur les conditions de vie de nombre de togolais bien que les investigations statistiques permettant de mettre en exergue l'incidence de la pauvreté au Togo soient plutôt rares. L'on sait tout de même que le pouvoir d'achat des ménages a nettement baissé au cours des années 1990 ; le PIB réel par habitant est passé de 410 dollars US en 1990 à 310 dollars US en 1995 et à 300 dollars US en 2000 (Lachaud et Mamder, 2003).

**Tableau 1 : Quelques caractéristiques socio-démographiques des deux capitales étudiées**

	<b>Dakar</b>	<b>Lomé</b>
Date de l'étude	2001	2000
<i>Nombre de biographies collectées</i>	1290	2536
Population (estimation)	2 200 000	1.000.000
Taux d'urbanisation	46 %	32%
PIB par tête (date de référence)	516 \$ (2000)	300 \$ (1997)
Pauvreté monétaire à 2\$/j/p <sup>2</sup>	52 %	44 %
Taux de chômage pour les hommes de 25/34 ans <sup>3</sup>	14 %	16 %

### ***Évolution de l'emploi***

Grâce à la bonne tenue de l'économie au début des indépendances, l'Etat sénégalais pouvait recruter massivement dans la fonction publique. Mais les choses vont changer avec le marasme économique grandissant : blocage des salaires, gel des embauches dans la fonction publique, mise à la retraite anticipée, privatisation et/ou liquidation de certaines entreprises d'Etat sont les principales mesures des programmes de relance de l'économie. De 1982 à 1990, les effectifs du secteur moderne sont passés de 173000 à moins de 165000 (Bocquier, 1996b). En 2002, seuls 8 % des actifs occupés dakarois sont employés dans le secteur public (Brilleau *et al.*, 2004). Les salaires des fonctionnaires vont également connaître une baisse, passant de l'indice 109 en 1981 à l'indice 93 en 1992 (Duruflé, 1994). Le chômage qui ne concernait que 7 % de la population active en 1960 a atteint un taux de 20 % en 1990 en milieu urbain où l'emploi moderne est le plus important. D'après des estimations plus récentes, le chômage au sens large toucherait 19 % de personnes à Dakar en 2002, plus de

<sup>2</sup> Razafindrakoto et Roubaud, 2002.

<sup>3</sup> Taux de chômage au moment de l'enquête. (Calcul à partir des enquêtes biographiques).

femmes que d'hommes (26 % contre 13 %) plus de jeunes que de personnes âgées (23 % des 10-29 ans contre 11 % des plus de 50 ans) (Brilleau *et al.*, 2004). Face à la montée du chômage, le développement du secteur informel va être une des réponses des populations à l'incapacité conjuguée de l'Etat et du secteur privé formel à leur offrir un travail décent. Les emplois informels en majorité précaires vont considérablement augmenter dans les villes sénégalaises et notamment à Dakar : ce sont essentiellement des activités de survie (commerce, services) pour lesquelles femmes et enfants sont mobilisés. En 2002, le secteur informel occupe 76 % des individus à Dakar (Brilleau *et al.*, 2004). Une autre manifestation de la crise de l'emploi urbain est la précarisation du salariat. A Dakar, le contrat de travail liant le salarié à l'employeur n'est plus une caractéristique du salariat pour les jeunes générations ; d'une génération à l'autre la proportion de salariés recevant une fiche de paie tend à diminuer dans le temps (Antoine et Fall, 2002).

Cette évolution économique du Togo n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement du marché du travail. La fonction publique togolaise et les entreprises d'Etat ont recruté massivement la main-d'œuvre disponible au lendemain des indépendances. Puis les portes ont été fermées lorsque le déficit public est devenu de plus en plus pesant. En plus, l'Etat a procédé à la mise en retraite anticipée des fonctionnaires, à la privatisation des entreprises d'Etat et au licenciement de leurs employés. Entre 1990 et 2000, le nombre de fonctionnaires pour mille habitants est passé de 9,6 à 6,8 ; le chômage aurait augmenté annuellement de 7,5 % et est passé de 13 % à 19 % dans les zones urbaines (Lachaud et Mamder, 2003). Selon des estimations récentes, le chômage toucherait 11 % de la population active au sens large du BIT en 2001, 13 % d'hommes contre 10 % de femmes et 14 % des 10-29 ans contre 10 % des plus de 50 ans (Brilleau *et al.*, 2004). Et même si quelques programmes spécifiques de recrutement (éducation, santé) ont permis d'atténuer la baisse du nombre des fonctionnaires, il n'en demeure pas moins vrai que les contractuels embauchés ont plutôt bénéficié de bas salaires. La réduction du nombre de fonctionnaires s'est donc accompagnée d'une certaine « fragilisation » du statut de salarié. Et ce n'est certainement pas le secteur informel qui s'est considérablement développé qui va offrir un meilleur statut salarial à ceux qui y sont occupés. Les activités qui y sont exercées sont assez précaires et peu rémunératrices ; comme ailleurs dans les pays de la zone UEMOA, le revenu mensuel moyen le plus faible à Lomé est enregistré dans le secteur informel d'après les enquêtes 1-2-3 de 2001-2002 (Brilleau *et al.*, 2004). L'augmentation vertigineuse de l'emploi informel est plus perceptible en milieu urbain notamment à Lomé car sa part dans l'emploi total aurait crû de 10 points entre 1980 et 2000. L'emploi informel concernerait 82 % des actifs occupés en 2001. Toutefois, celui-ci ne peut se substituer entièrement au secteur moderne défaillant (7 % de l'emploi total en 2001) ni au secteur privé formel encore embryonnaire (10 % des actifs occupés y sont employés en 2001) car il subit aussi les contrecoups de la contraction généralisée de l'activité économique.

### ***Les conditions de logement***

Dakar est la plus ancienne des grandes villes francophones d'Afrique Noire. C'est en 1887 que la ville de Dakar est érigée en commune particulière par les colonisateurs français. En 1891, Dakar compte 18000 habitants. Les grands travaux portuaires et de constructions de bâtiments publics se feront dans la période 1898-1914. Dakar devient la capitale de la fédération de l'Afrique Occidentale Française. C'est à cette époque que l'autorité coloniale se préoccupe des migrations autochtones, et décide de séparer quartiers européens et quartiers africains. « L'extension de la ville se réalise par des opérations successives de lotissement, quelque soit le type de quartier. Dans les zones où ne résident que des africains, la

construction en matériaux précaires est autorisée mais les occupants des concessions n'obtiennent de titre définitif de propriété que s'ils construisent en matériaux durables » (Sinou, 1990). Ce régime se libéralisera avec l'indépendance sans disparaître tout à fait. Selon nos estimations, la population dakaroise croît d'environ 100000 personnes par an et cela correspond à un besoin annuel d'au moins 10000 logements supplémentaires, une production que ne peut assurer le secteur moderne de la construction. Au cours du temps, les modes d'habitat se sont transformés. La qualité des logements s'est particulièrement modifiée. Cette amélioration de l'état de l'habitat résulte surtout de l'application de contraintes juridiques, et de l'évolution de la politique urbaine de ces quarante dernières années. Les normes de l'habitat s'abaissent, afin de permettre au plus grand nombre de trouver un habitat minimal, et d'éviter aussi la constitution de bidonvilles. Sur ce plan, le programme a abouti, car il n'existe plus à proprement parler de bidonvilles. Rares sont les quartiers constitués de baraques, ces dernières sont plutôt disséminées dans divers quartiers, cachées parfois derrière les murs de la concession (Antoine *et al*, 1995).

Au niveau des concessions ou parcelles (en général de 200 à 400 m<sup>2</sup>), un ou plusieurs ménages peuvent cohabiter. On constate une densification des concessions, qui concerne maintenant la plupart des quartiers. L'accession au logement est sélective. L'analyse des itinéraires résidentiels des accédants à la propriété, de même que ceux du secteur locatif et enfin des personnes en position d'hébergement apporte des informations de qualité sur le processus ségréatif d'insertion urbaine.

Trois grandes catégories de logement peuvent être identifiées dans l'agglomération de Dakar. La première constitue l'habitat de haut et moyen standing et regroupe trois types : villa, appartement en immeubles et appartement dans les opérations immobilières (HLM et SICAP<sup>4</sup> ; SCAT-URBAM<sup>5</sup>) et dans les lotissements privés ou coopératifs. La deuxième catégorie comporte les types d'habitat plutôt populaires : terrasses et étages, maisons en tôle ondulée ou en tuile. La majorité du parc immobilier appartient à cette catégorie. Le troisième concerne l'habitat précaire comme les baraques. Différents modes de production de logements sont possibles. Une part des constructions est la conséquence de la politique de parcelles assainies (en particulier le projet parcelles assainies). La production peut être aussi privée mais appuyée par des prêts (Banque de l'Habitat du Sénégal - BHS, coopératives) (Fall et Rondeau, 1998). Mais l'essentiel de la production actuelle de logements relève du tâcheronnage et de l'"auto-construction". Cette typologie est indépendante du statut foncier du logement, un habitat spontané peut être de bonne qualité, une baraque peut encore occuper un terrain loti et être enregistrée de longue date. En tant qu'enjeu social, le logement est un important indicateur de l'évolution urbaine et des valeurs sociales. Selon les résultats de l'enquête que nous avons conduit en 2001, environ 2,5 % des ménages vivent en villa ; 43 % dans des maisons individuelles ; 36,5 % dans des cours partagées ; 17 % en immeuble et seulement 1 % occupent une baraque. La physionomie de l'habitat a bien changé depuis l'indépendance.

Le développement urbain de Lomé est étroitement lié à son histoire sociale qui se distingue singulièrement de celle des autres métropoles africaines. Pour Yves Marguerat (1986), « ...Lomé n'est pas une « ville coloniale », créée de toutes pièces par une administration omnipotente, comme la plupart des capitales africaines, et elle n'est pas non plus une « ville traditionnelle », née d'un noyau villageois lentement mûri. La capitale du Togo est une « ville africaine non-autochtone » : c'est de là que découlent les singularités de son mode de

---

<sup>4</sup> Habitations à Loyer Modéré et Société Immobilière du Cap-Vert.

<sup>5</sup> Société Centrale d'Aménagement de Terrains Urbains.

développement urbain ». L'espace urbain de Lomé a toujours été construit par ses habitants, à l'opposé des autres villes africains dont l'architecture a relevé presque exclusivement des pouvoirs publics (Marguerat, 1993). Il semble que le culte du « chez soi » chez le loméen est né de la pratique de négociants (Éwé, Mina) à la fois propriétaires fonciers qui ont fait de Lomé le principal centre commercial du petit territoire qu'est devenu le Togo en 1884. Le modèle social loméen veut qu'on ne reste pas indéfiniment locataire car ce statut est considéré comme précaire voire humiliant. Il est même mal vu de sortir du logement familial pour aller louer ailleurs. D'ailleurs, la location se réduit à l'occupation de petits logements insuffisamment grands pour accueillir toute la famille. Et l'absence de l'Etat dans le domaine locatif fait que les rapports entre propriétaires et locataires sont souvent conflictuels. Quelle que soit sa situation sociale, chaque individu songe à devenir propriétaire et la maison de famille n'est jamais revendu. On en sort lorsqu'on a fini de construire sa maison sur le terrain qu'on a acheté. Cet attachement viscéral du loméen à sa maison a entraîné un fort immobilisme foncier des quartiers de Lomé. En 1982-84, Yves Marguerat (1985) notait déjà que 98 % des maisons de Lomé ont été bâties par leur propriétaire ou ses ascendants. Cette pratique existe encore de nos jours car les résultats de l'enquête « migration et urbanisation de Lomé » ont révélé que 59 % des individus âgés de 45-59 ans en 2000 ont autofinancé l'acquisition de leur logement. On note tout de même que du fait des difficultés économiques, les jeunes générations accèdent plutôt à la propriété par l'héritage (URD-DGSCN, 2002a, 2002b). Leurs conditions de logement deviennent de plus en plus mauvaises car les héritiers n'ont pas les moyens d'entretenir les logements légués. L'accès au crédit bancaire pour accéder à la propriété est quasi inexistant et relève exclusivement d'une classe privilégiée de citoyens. Jusqu'au début des années 1980, l'expansion spatiale de Lomé s'est ainsi faite sans les autorités publiques togolaises qui n'ont pas eu de politique d'habitat proprement dite. On a noté ensuite la création de quelques institutions étatiques afin d'accompagner et de réguler l'urbanisation de Lomé mais leur impact sera très faible. En effet, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH) n'est réellement devenue un acteur de la production de l'espace urbain loméen que lorsque les expropriations mal ou pas indemnisées ont eu lieu. Celle-ci assurait ainsi aux nouveaux propriétaires la loyauté et la crédibilité du vendeur et la confirmait du lot vendu avec le plan d'urbanisme. Lomé sera resté jusqu'au bout une ville singulière dont la dynamique spatiale est le net reflet d'une évolution sociale propre. L'habitat le plus répandu à Lomé est de type « chambres-salon » : un logement constitué d'une ou plusieurs chambres et d'un salon. Les logements modernes du genre « villa/appartement » sont rares et restent l'apanage d'une classe privilégiée.

Dans ce sens, le contexte de crise économique que connaissent le Sénégal et le Togo tend à aggraver la situation résidentielle des différentes générations de citoyens. L'accès au logement étant tributaire de l'insertion économique, on peut ainsi craindre que l'incapacité d'avoir des revenus individuels retarde l'accès à la location et la propriété. Ce qui pourrait avoir des effets sur la constitution de nouveaux ménages. Conjugée au fait que la prise en charge des nouveaux migrants se fait essentiellement par les réseaux de relations, la parenté et les proches, cette situation rend difficiles les conditions d'habitat des anciennes générations car celles-ci se retrouvent avec des familles nombreuses à loger et à nourrir.

## II. LA STRATÉGIE D'ANALYSE

### *Les données*

L'objet principal de cette communication est de répondre à ces interrogations susmentionnées en analysant l'influence de la crise économique sur le mariage et la fécondité. Les données utilisées proviennent de deux enquêtes biographiques récentes réalisées à Lomé en 2000 par l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (URD – DGSCN, 2002b) et à Dakar en 2001 par une équipe conjointe IRD (Équipe Jérémie)-IFAN-UCAD (Antoine et Fall, 2002). Les informations relatives aux biographies résidentielles, matrimoniales, professionnelles et génésiques ont été recueillies auprès de trois groupes de générations de citadins dans les 2 villes. Au total, ce sont 1290 à Dakar et 2536 individus à Lomé qui ont été interviewés.

### *Les méthodes d'analyse*

Différentes analyses reposant sur les méthodes statistiques traitant des variables de durée de vie sont possibles. Certaines purement descriptives permettent d'examiner l'âge auquel surviennent certains événements (estimateur de Kaplan-Meier). Le modèle de Cox permet de prendre en considération les différents états qu'a connu un individu et de prendre le temps en compte dans l'analyse causale (Cox, 1984 ; Blossfeld *et al.*, 1989 ; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Allison, 1991 ; Trussel *et al.*, 1992 ; Bocquier, 1996a). On peut ainsi cerner les effets de variables indépendantes variant dans le temps. La construction du fichier permet de connaître la situation de chaque personne à chaque instant du temps. Avec les données biographiques dont on dispose dans les deux villes, nous pouvons voir l'enchaînement de ces différentes étapes pour chaque individu car celles-ci permettent de retracer la situation matrimoniale, professionnelle, génésique et résidentielle depuis sa naissance jusqu'au moment de l'enquête. On peut ainsi aisément retracer l'ordonnancement des événements. On peut également faire une régression logistique au moment d'une transition particulière : on a retenu l'analyse de la situation des individus au moment de la première union.

### *L'intérêt et les limites de la comparaison*

Les modèles sociaux concernant l'entrée en union sont très différents dans les deux villes : une ville comme Dakar où le modèle dominant privilégie le mariage religieux et une ville où la tolérance des unions libres est bien plus grande comme Lomé. La comparaison n'en demeure pas moins délicate car d'un côté, à Lomé, l'union peut prendre différentes formes alors qu'à Dakar il s'agit d'un mariage formalisé. La marge de liberté de la perception du début d'union est bien plus grande à Lomé. Dans l'ensemble les informations concernant l'évolution de l'union, la nature et les caractéristiques du logement sont bien plus détaillées à Lomé. Par contre c'est seulement à Dakar que les caractéristiques du conjoint sont renseignées.

On compare trois générations (ayant respectivement 25-34 ans, 35-44 ans et 45-59 ans au moment de l'enquête). Ces trois générations traversent des situations économiques fort différentes. Le contexte économique au moment de constituer leur famille diffère fortement : la génération la plus ancienne a connu cette phase de leur vie dans une période encore faste économiquement, ce qui n'est plus le cas pour la jeune génération qui se retrouve en pleine récession économique.

### III. COMMENT COMMENCE LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE DANS LES DEUX VILLES ?

L'entrée en union est non seulement une étape importante dans la vie de tout individu, mais est aussi souvent l'élément déclencheur de la constitution d'un nouveau ménage avec l'arrivée successive des enfants et l'accès à un logement indépendant. A priori, la séquence la plus normative est le passage mariage - logement indépendant - naissance des enfants mais dans la pratique la diversité des ordonnancements est le reflet d'une pluralité de comportements. Divers facteurs conditionnent cet enchaînement ; le plus important pourrait être l'emploi. En effet, l'emploi, en permettant aux individus d'avoir les ressources économiques nécessaires au franchissement de toutes ces étapes est un élément déterminant de la constitution de la famille. C'est en effet l'accès à l'emploi qui facilite ou permet le mariage, lequel entraîne l'accès à un nouveau logement. Bien évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu et nous y reviendrons dans les analyses explicatives.

#### *Mariage et logement autonome*

Nous avons calculé dans un premier temps deux indicateurs : la proportion d'hommes mariés à chaque âge et la proportion d'hommes mariés et ayant un logement indépendant à chaque âge, pour chaque génération dans chaque ville. Ces proportions sont présentées sur la figure 1. A chaque âge, la proportion d'hommes mariés est toujours plus élevée que celle d'hommes mariés avec autonomie résidentielle, tant à Dakar qu'à Lomé pour toutes les générations.

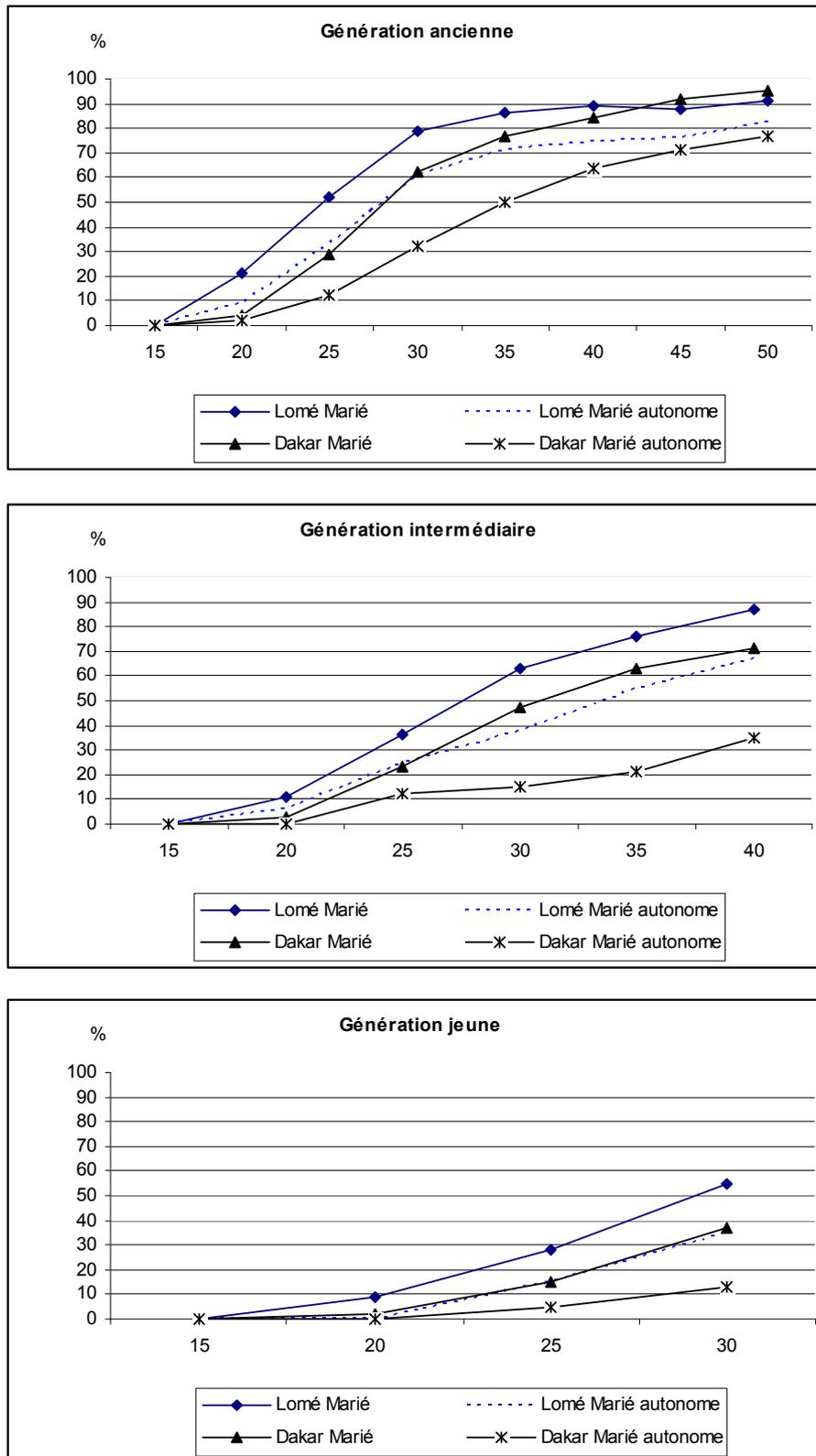
Très peu d'hommes sont mariés ou mariés autonomes avant l'âge de 20 ans à Dakar, et ce quelle que soit la génération. Dès 25 ans, 29 % d'hommes sont déjà mariés ; 12 % sont mariés et ont leur logement indépendant. Pour la génération la plus ancienne, ces proportions augmentent régulièrement jusqu'à 50 ans où elles atteignent respectivement 95 % et 77 %. Malgré un mariage quasi universel, certains hommes même arrivés à l'âge de 50 ans ont du mal à accéder à un logement autonome. A Lomé, on note qu'à 20 ans déjà, une proportion non négligeable d'hommes de la génération ancienne connaissent une autonomie résidentielle dans le mariage : 21 % d'hommes sont déjà mariés à 20 ans et 9 % ont déjà une résidence autonome au même âge. Ces proportions sont de respectivement 52 % et 33 % à 25 ans. Elles évoluent régulièrement et atteignent 91 % et 82 % à 50 ans.

L'écart entre les deux courbes est beaucoup moins important à Lomé qu'à Dakar ; ce qui indique un moindre accès des hommes au logement à Dakar qu'à Lomé, lors du mariage. Peut-être que le contexte social dakarois plus propice à la cohabitation familiale permet-il cette situation. Faute de moyens pour accéder à une pleine indépendance sociale, on se marie tout en restant sous le toit familial. A Lomé par contre où le culte du « chez soi » est très ancré et où le logement propre est évolutif, le mariage peut être rapidement suivi du départ du toit familial soit pour louer soit pour accéder à la propriété.

Des constats similaires peuvent être faits lorsque l'on observe les courbes relatives à la génération intermédiaire. Les proportions sont toutefois plus faibles que celles obtenues pour la génération plus âgée. De plus, l'écart entre les 2 courbes pour chaque ville est plus important à Dakar qu'à Lomé. Si à 30 ans, le mariage et le mariage avec autonomie résidentielle concernent respectivement 63 % et 38 % d'hommes de cette génération, à Lomé, c'est le cas seulement de 47 % et 15 % de leurs homologues à Dakar. Il a été déjà observé que

le mariage intervient plus tardivement dans les jeunes générations dans les deux villes (URD-DGSCN<sup>b</sup>, 2002 ; Antoine et Fall, 2002).

**Figure 1 : Proportion ( %) d'hommes mariés ou mariés avec un logement indépendant à Dakar et à Lomé**



Si l'on observe les courbes relatives à la plus jeune génération dans les deux villes, l'on remarque qu'à 25 ans, 28 % à Lomé contre 15 % à Dakar des hommes de cette génération sont mariés. Au même âge, 15 % à Lomé contre 5 % à Dakar sont mariés tout en ayant déjà un logement indépendant. Tout semble porter à croire que les jeunes générations de Dakar éprouvent davantage de difficultés que leurs homologues loméens à franchir ces deux étapes de la constitution de la famille.

### *L'ordonnement des événements dans les deux capitales*

Nous avons retenu trois étapes pour marquer la constitution de la famille. D'abord le mariage qui est un temps fort de la vie, ensuite l'autonomie résidentielle acquise lors du départ du toit familial et la naissance du premier enfant. Dans quel ordre sont franchies les étapes pour les hommes dans chacune des deux villes ? Quelles différences inter-générationnelles observe-t-on entre Dakar et Lomé ?

On peut penser implicitement que les individus se marient, partent de chez leurs parents pour constituer un nouveau ménage et font ensuite un premier enfant. La lecture du tableau 2 indique que l'ordonnement est différent d'une ville à l'autre et varie d'une génération à l'autre dans chaque ville.

A Lomé, une proportion semblable d'hommes de l'ancienne et de la génération intermédiaire (respectivement 11 % et 10 %) ont franchi les trois étapes dans l'ordre « Mariage-Logement-Enfant ». Il est difficile de comparer les trois générations ensemble ou de comparer la jeune génération avec les deux autres plus âgées car la dernière, plus jeune n'a pas encore connu tous les événements et est encore au début de son parcours de vie ; le tiers environ des hommes de cette génération n'a encore vécu aucun de ces trois événements à Lomé. Il semble plutôt qu'à Lomé, les hommes se donnent les moyens de s'émanciper du point de vue logement avant de se marier et de faire un enfant ; 39 % des hommes de l'ancienne génération contre 26 % de ceux de la génération intermédiaire ont franchi les trois étapes dans cet ordre. Par ailleurs, 28 % des hommes de l'ancienne et 14 % de la génération intermédiaire se marient d'abord, font ensuite un enfant et ont leur propre logement en dernier ressort.

La capitale sénégalaise semble offrir un schéma sensiblement différent. L'enchaînement dominant est tout autre ici où le mariage prime sur l'autonomie résidentielle : 37 % des hommes de l'ancienne génération se marient, font un enfant ensuite et ont accès à un logement indépendant en dernier lieu alors que cette proportion est de 11 % seulement dans la génération suivante. Ce sont par contre 32 % des hommes les plus âgés et 15 % de leurs cadets immédiats qui connaissent les événements dans l'ordre « Logement Mariage Enfant ». Il est important de noter que plus du quart des hommes de la génération intermédiaire (27 %) ont juste connu le mariage et la naissance de leur premier enfant sans avoir accédé à un logement autonome au moment de l'enquête. Cette situation ne concerne que 4 % de leurs homologues à Lomé. Ce qui dénote des difficultés plus grandes à Dakar qu'à Lomé d'accéder à une résidence autonome. Plus de la moitié (52 %) des hommes de la jeune génération à Dakar n'a encore connu aucun de ces trois événements (contre 35 % à Lomé).

Dans les deux villes, une proportion semblable de jeunes hommes n'a encore connu que la résidence autonome ; 13 % à Lomé contre 10 % à Dakar de ces hommes ne se sont pas mariés et n'ont pas fait d'enfant. De toute évidence, ce sont les jeunes hommes de Dakar qui semblent éprouver plus de difficultés que les Loméens à franchir les trois étapes.

**Tableau 2 : Enchaînement des événements chez les hommes à Dakar et à Lomé**

	Génération âgée		Génération intermédiaire		Jeune Génération	
	Lomé	Dakar	Lomé	Dakar	Lomé	Dakar
Aucun événement	1,2	3,2	7,6	16,3	34,6	51,9
Mariage seulement	0,0	0,0	2,7	1,2	5,1	5,7
Mariage Logement	0,0	0,0	1,6	2,3	1,6	0,0
Mariage Logement Enfant	11,2	4,8	10,3	1,2	2,7	0,0
Mariage Enfant	3,7	6,4	10,8	26,7	10,9	11,3
Mariage Enfant Logement	28,0	36,5	14,1	10,5	4,7	2,8
Logement seulement	1,2	3,2	8,1	5,8	13,2	10,4
Logement Mariage	1,9	0,0	4,3	5,8	4,7	0,0
Logement Mariage Enfant	39,1	31,8	26,0	15,1	14,0	7,6
Logement Enfant	0,0	0,0	1,6	1,2	1,2	0,9
Logement Enfant Mariage	4,4	6,4	3,2	1,2	1,2	1,9
Enfant seulement	1,9	1,6	1,6	3,5	3,5	0,9
Enfant Mariage	1,2	1,6	1,6	3,5	0,4	3,8
Enfant Mariage Logement	3,1	3,2	2,2	4,7	0,4	1,9
Enfant Logement	0,0	0,0	1,6	0,0	0,8	0,9
Enfant Logement Mariage	3,1	1,6	2,2	1,2	1,2	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

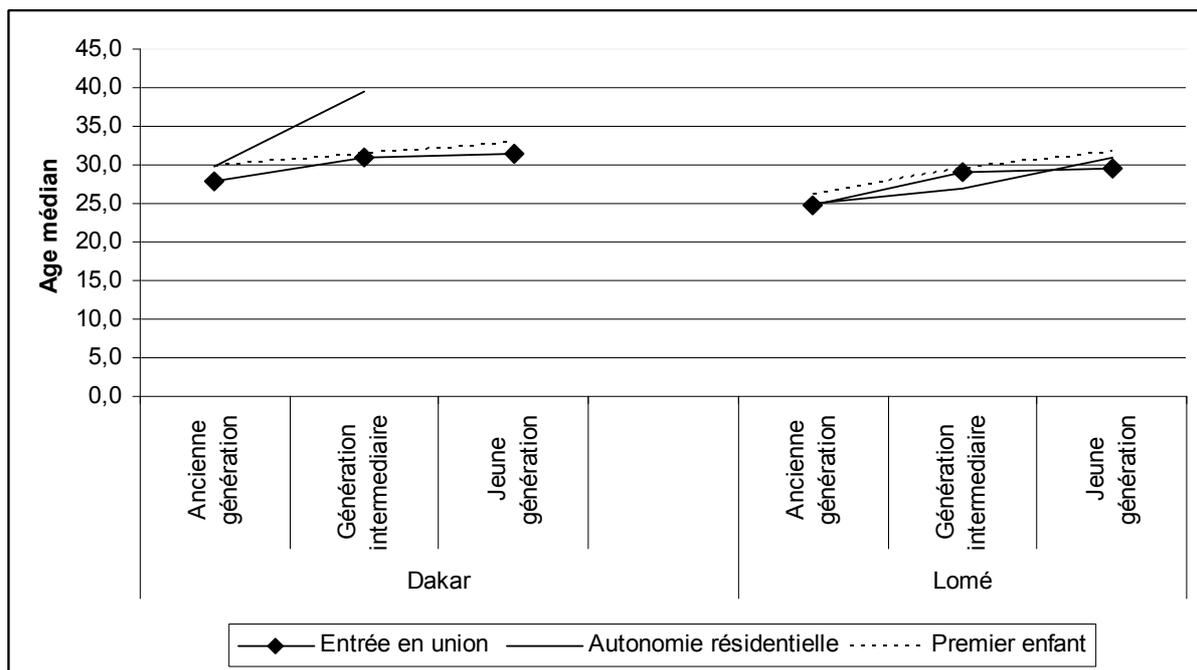
### *L'évolution de l'âge médian*

La dimension temporelle apportée par les données biographiques permet la comparaison des calendriers des trois événements étudiés. Il suffit de construire des courbes de Kaplan-Meier (à partir des techniques des tables de survie) qui permettent de présenter les proportions de « survivants » (pour chacun des trois événements étudiés à savoir l'entrée en union, l'autonomie résidentielle et la naissance du premier enfant) à chaque âge c'est-à-dire la proportion d'individus n'ayant pas encore connu l'évènement à chaque âge. Mais au lieu de présenter ici ces courbes, nous allons juste présenter les âges médians qui sont en fait de bons résumés des allures de ces différentes courbes ; l'âge médian étant l'âge auquel la moitié des individus a déjà connu l'évènement étudié. Sur la figure 2, sont donc présentés pour chaque génération les trois âges médians relatifs aux trois étapes étudiées ici pour caractériser la constitution de la famille.

Deux schémas différents sont observés pour chacune des capitales. A Dakar, les calendriers d'entrée en union et d'arrivée de la première naissance semblent ne pas varier beaucoup d'une génération à l'autre ; l'âge médian d'entrée en union est passé de 27,9 ans pour la génération ancienne à 30,9 ans pour la génération suivante puis à 31,5 ans pour la jeune génération. Quant à l'âge médian d'arrivée de la première naissance, il passe de 29,8 ans pour la génération la plus âgée à 31,3 ans pour la génération intermédiaire puis à 32,8 ans pour la jeune génération. On le voit ici, le premier enfant suit de très près l'entrée en union. Ce qui semble conforme aux normes sociales en vigueur dans les sociétés africaines où le mariage est considéré comme le lieu le plus propice à la procréation, surtout dans une société culturellement imprégnée de la religion musulmane comme la société sénégalaise.

L'autonomie résidentielle par contre varie fortement d'une génération à l'autre ; elle est beaucoup plus tardive dans les jeunes générations. La moitié des hommes de la génération ancienne accèdent à un logement indépendant à 29,8 ans ; cet indicateur est estimé à 39,8 ans dans la génération intermédiaire. On ne peut même pas calculer l'âge médian pour les hommes de la jeune génération car moins de la moitié a une résidence autonome. S'il est impératif et nécessaire pour eux de faire un enfant lorsqu'ils se marient, l'accès à un logement indépendant pour le ménage semble être de plus en plus difficile pour les jeunes dakarois. Ceux-ci passent donc les premières années de leur vie de couple en étant hébergés, généralement dans la maison familiale. Il faut en effet presque 9 ans aux hommes de la génération intermédiaire pour avoir une résidence autonome après être entrés en union alors que leurs aînés n'ont eu à attendre que 2 ans après leur mariage.

Figure 2 : Evolution de l'âge médian à différents évènements à Dakar et à Lomé



Dans la capitale togolaise, on observe aussi que les évènements sont connus de plus en plus tardivement ; un écart de 5 ans environ est observé entre les âges médians d'entrée en union de la génération ancienne et de la jeune génération, cet écart est de 6,1 ans pour l'autonomie résidentielle et de 5,4 ans pour la première naissance. Un même parcours mais décalé dans le temps est observé pour les deux générations extrêmes : pour les hommes de ces deux générations, on se marie puis on fait un enfant après avoir accédé à un logement indépendant pour le nouveau ménage. La moitié de la génération ancienne se marie à 24,7 ans. La résidence autonome est la seconde étape et intervient à 25,1 ans ; elle précède de peu l'arrivée du premier enfant à 26,3 ans. Le même ordonnancement est observé pour la jeune génération ; le mariage intervient à 29,6 ans, l'autonomie résidentielle à 31 ans et le premier enfant à 31,7 ans. On note tout de même que par rapport aux hommes de l'ancienne génération, l'autonomie résidentielle intervient un peu plus tard après le mariage pour les hommes de cette génération (1,4 ans contre 0,4 ans). Par contre, il semble que les hommes de la génération intermédiaire sortent d'abord de l'hébergement pour avoir un logement indépendant avant de connaître presque au même moment la vie familiale. La moitié d'entre eux accèdent en effet à un logement autonome à 27 ans, se marient 2 ans plus tard donc à 29 ans et font presque immédiatement le premier enfant à 29,4 ans.

En définitive, on constate que les événements interviennent plus tardivement à Dakar qu'à Lomé. Pour chaque génération étudiée, les âges médians de survenue des événements sont plus élevés à Dakar qu'à Lomé. Plus remarquable encore est le fait que l'autonomie résidentielle est nettement plus dissociée du mariage à Dakar qu'à Lomé. Mais dans les deux villes, le mariage et l'entrée en vie féconde sont liés car le premier enfant intervient peu de temps après le mariage.

#### **IV. ENTRER EN UNION ET CONSTITUER UNE FAMILLE**

Après avoir présenté les divers ordonnancements des événements qui marquent la constitution d'une famille, nous essayons de voir si des facteurs macro et micro économiques peuvent influencer sur le rythme de l'entrée en union. L'entrée en union à nos yeux constitue une étape, une autre étape nous semble importante dans la constitution d'une famille : son indépendance résidentielle. Après avoir analysé les facteurs de l'entrée en union, nous verrons les facteurs qui favorisent l'autonomie résidentielle au moment de l'union

##### ***La modélisation de l'entrée en union***

Le recours au modèle de Cox nous permet de prendre en considération le temps passé par les hommes présents dans la capitale (Dakar ou Lomé) depuis l'âge de 15 ans. Les variables introduites dans les modèles ont été choisies en fonction des disponibilités communes aux deux enquêtes et en fonction d'un certain nombre d'hypothèses (Tableau 3). Une première série de variables décrit les caractéristiques socio-démographiques individuelles (niveau d'instruction, religion). On peut considérer que ce sont des variables fixes. Un second groupe de variables couvre les facteurs économiques. Il s'agit d'une part d'un proxy de la conjoncture économique avec la création de modalités combinant les générations et les différentes périodes. Pour Dakar, trois périodes sont considérées ; avant 1985 (période de ralentissement économique), de 1985 à 1993 (période des ajustements) 1993 à l'enquête en 2001 (période post dévaluation du 14 janvier 1994<sup>6</sup>). De même à Lomé on distingue : avant 1990, période 1990-93 qui marque l'accentuation très nette de la crise et après 1993. La dévaluation n'a certainement pas eu les mêmes effets dans les 2 pays. Si dans l'un comme dans l'autre, elle a eu pour effet de surenchérir le prix des produits importés, elle a eu des effets plus positifs au Sénégal qu'à Lomé car davantage de mesures ont accompagné cette dévaluation au Sénégal<sup>7</sup>. A Lomé, une grande partie du commerce résultait des échanges avec le Ghana et le Nigeria où la monnaie était bien plus faible. Du jour au lendemain, les commerçants et commerçantes togolais ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'achats dans les pays voisins. Une autre variable constitue un proxy des conditions économiques : l'activité exercée. On a retenu des catégories assez simples comme actif dans le secteur moderne de l'économie ; actif dans le secteur informel (des artisans, des vendeurs qui ne déclarent pas leur activité, ils constituent une part importante des emplois exercés), période d'apprentissage, d'étude, de chômage et d'inactivité (ces deux catégories sont réunies dans le cas de Dakar. Certaines caractéristiques des individus ne sont pas fixes, elles évoluent au cours du temps : c'est le cas en particulier de l'activité, du statut de résidence, du nombre d'enfants. Ainsi, par exemple, un homme peut d'abord être exposé au risque d'entrer en union dans la catégorie « étudiant » puis quelques

---

<sup>6</sup> La dévaluation du franc CFA a été très importante : la parité par rapport au franc français a été réduite de moitié.

<sup>7</sup> Parmi les effets « positifs », il faut noter les envois de fonds des nombreux migrants sénégalais dont la valeur a doublé après la dévaluation.

années plus tard dans celle « actif dans secteur moderne ». Dans le tableau 3, ces variables sont indicées « cvt », covariable variant dans le temps.

**Tableau 3 : L'entrée en union à Dakar et Lomé (Modèle de Cox)<sup>8</sup>**

Variables	Dakar			Lomé		
	Modalités	Coefficient	%	Modalités	Coefficient	%
<b>Génération /période (cvt)</b>	G42-56	Réf.	23	G40-54	Réf.	23
	G57-66 avt1985	1,61	19	<b>G55-64 avt 1990</b>	<b>0,49***</b>	27
	G57-66 1985à 93	0,73	12	<b>G55-64 1990-1993</b>	<b>0,53**</b>	5
	G57-66 après 1993	0,56	5	<b>G55-64 après 1993</b>	<b>0,57*</b>	5
	G67-76 avant 1993	1,13	23	G65-74 avt 1990	0,78	14
	<b>G67-76 après 1993</b>	<b>0,51**</b>	18	<b>G65-74 1990-1993</b>	<b>0,37***</b>	13
				<b>G65-74 après 1993</b>	<b>0,52**</b>	14
<b>Religion</b>	Mouride	Réf.	28	Traditionnelle	Réf.	17
	<b>Chrétien</b>	<b>0,37*</b>	7	Sans religion	0,69	4
				<b>Catholique</b>	<b>0,53***</b>	64
				Protestant	0,91	9
	Tidiane	1,44	45	<b>Autre chrétien</b>	<b>0,29**</b>	2
Autre musulman	1,40	20	Musulman	0,93	4	
<b>Activité (cvt)</b>	Secteur moderne	Réf.	13	Secteur moderne	Réf.	8
	Secteur informel	0,70	31	<b>Secteur informel</b>	<b>0,66**</b>	24
	<b>Apprentissage</b>	<b>0,47*</b>	19	<b>Apprentissage</b>	<b>0,44***</b>	18
	<b>Aux études</b>	<b>0,29**</b>	26	<b>Aux études</b>	<b>0,22***</b>	36
	<b>Ne travaille pas</b>	<b>0,11***</b>	11	<b>Chômage</b>	<b>0,54**</b>	6
			<b>Inactivité</b>	<b>0,32***</b>	7	
<b>Niveau d'instruction</b>	Non scolarisé	Réf.	20	Non scolarisé	Réf.	5
	Primaire	0,78	33	Primaire	1,43	26
	Collège	0,51**	20	Collège	1,12	38
	Lycée ou plus	0,63	27	Lycée ou plus	1,07	30
<b>Statut d'occupation du logement (cvt)</b>	Hébergé	Réf.	92	Hébergé	Réf.	85
	<b>Propriétaire</b>	<b>1,79*</b>	1	Propriétaire	1,45	7
	Locataire	1,10	6	<b>Locataire</b>	<b>2,65***</b>	8
<b>Nombre d'enfants (cvt)</b>	<b>Nombre d'enfants né vivants</b>	<b>1,61**</b>	3	Nombre d'enfants né vivants	0,95	
<b>Lieu de naissance</b>	En dehors capitale	Réf.		En dehors capitale	Réf.	
	Capitale	1,09	77	Capitale	1,05	73

Les hypothèses qui sous-tendent le choix de ces variables sont les suivantes. On s'attend à ce que les hommes jeunes aient un risque d'entrée en union largement ralenti lorsqu'ils n'exercent pas une activité. On s'attend également à un effet de la période de conjoncture. Enfin, l'absence logement autonome pourrait retarder l'entrée en union.

<sup>8</sup> Ce sont les valeurs de exp(B) qui sont données dans le tableau. Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 % et \* au seuil de 10 %.

Nos hypothèses semblent être totalement vérifiées à Lomé où l'on relève à la fois un effet de conjoncture (le rythme du mariage est nettement ralenti dans les jeunes générations et en particulier dans la période de crise des années 1990). Toutes les activités semblent retarder le mariage par rapport aux périodes d'exercice dans le secteur moderne. Enfin un logement autonome (en particulier devenir locataire<sup>9</sup>) favorise l'union. Par contre, l'analyse donne des résultats plus mitigés pour Dakar. On trouve un effet très net de l'absence d'emploi comme frein au mariage : ainsi le risque est divisé par 9 pour exemple pour les périodes où l'individu ne travaille pas ; par 3,5 pour les périodes d'études et par 2 pour les périodes d'apprentissage. L'effet de génération de conjoncture et de génération n'est relevé que pour la plus jeune génération après la dévaluation. C'est seulement à Dakar qu'une naissance avant mariage accélère l'union (conséquence d'une formalisation plus grande des unions et du poids de la religion).

### *La situation au moment de la première union*

On attache une attention particulière au statut d'occupation du logement au moment du mariage. A Lomé et dans une plus grande proportion à Dakar, les hommes n'ont pas un logement autonome au moment du mariage (Tableau 4).

**Tableau 4 : Répartition des individus selon leur statut d'occupation du logement au moment du premier mariage**

Génération	Propriétaire	Locataire	Hébergé	Total
<b>Lomé</b>				
Ancienne génération	10,4	40,3	49,4	100
Génération intermédiaire	12,2	31,3	56,5	100
Jeune génération	8,3	32,5	59,2	100
<b>Dakar</b>				
Ancienne génération	10,0	28,7	61,4	100,0
Génération intermédiaire	0,6	16,6	82,8	100,0
Jeune génération	0,8	22,5	76,7	100,0

A Lomé, la proportion de personnes hébergées au moment du mariage passe de 49 % à 59 % d'une génération à l'autre et la proportion de locataires ou de propriétaires va en diminuant (Tableau 4). Les personnes hébergées au moment du mariage le sont dans 60 % des cas par leurs parents biologiques et dans 30 % par d'autres parents (on ne relève pas de différences par générations). Pour les propriétaires, dans l'ancienne génération, environ 60 % sont « seul propriétaire ». Cette forme de propriété individuelle tendant à s'estomper chez les plus jeunes qui se déclarent seulement à environ 20 % comme « seul propriétaire », alors que 70 % d'entre eux partagent cette propriété avec d'autres membres de la famille (les frères vraisemblablement) et seulement 10 % disposent d'une propriété partagée avec la conjointe. On est passé à Lomé d'un accès à la propriété par un financement individuel à un accès par la voie de l'héritage pour les deux plus jeunes générations (respectivement 80 et 90 %). Pour les locataires à Lomé, le loyer est assumé par le mari seul dans 90 % des cas, son épouse ne participe généralement pas à cette dépense (entre 3 et 4 % des cas des deux plus jeunes générations) ; un locataire sur dix se fait aider par sa famille pour payer le loyer.

<sup>9</sup> Il s'agit probablement là d'un effet d'anticipation ; le jeune homme prend un logement en location juste avant de se mettre en union.

A Dakar<sup>10</sup>, la proportion de ceux qui sont hébergés au moment du mariage est bien plus importante qu'à Lomé et cette proportion va croissante. Parmi les hébergés alors qu'il y en avait un sur deux qui était hébergé par ses parents biologiques au moment du mariage dans les deux plus anciennes générations, ils sont 80 % dans cette situation parmi les plus jeunes (le reste d'entre-eux est hébergé essentiellement par d'autres parents).

En termes d'activité à Lomé, la part de ceux qui ont un emploi salarié au moment du mariage décroît en particulier pour ceux qui exercent un emploi qualifié (Tableau 5). La proportion de ceux qui exercent une activité informelle a presque doublé passant de 23 % à 39 %. Les chômeurs et inactifs augmentent d'une génération à l'autre. Enfin les étudiants et apprentis se répartissent pour moitié dans chacune de ces 2 catégories. A Dakar, on relève également une nette diminution de ceux qui exerçaient un emploi salarié qualifié d'une génération à l'autre au profit d'une croissance des indépendants. La précarité dans l'emploi gagne du terrain même parmi les hommes au moment du mariage. On peut dire que peu à peu les individus réajustent leurs prétentions et s'adaptent aux nouvelles conditions économiques. L'absence de logement et la précarité de l'emploi n'empêchent pas certains hommes d'entrer en union, inscrivant le début de la vie de famille dans la précarité. Cela n'est pas sans influence sur le devenir de l'union. Ce sont ces unions où le couple n'a pas d'autonomie résidentielle et des conditions de revenus précaires qui sont les plus fragiles, particulièrement à Dakar. Le divorce est assez rapide (Antoine et Dial, 2003).

**Tableau 5 : Répartition des hommes selon leur statut d'activité au moment du mariage**

Génération	Emploi Qualifié	Emploi subalterne	Indépendant	Chômeur	Etudiant/apprenti	Inactif	Total
<b>Lomé</b>							
Ancienne Génération	16,9	30,5	23,4	2,0	26,6	0,7	100
Génération intermédiaire	15,7	20,4	32,0	11,6	17,7	2,7	100
Jeune Génération	5,0	19,2	39,2	10,8	20,8	5,0	100
<b>Dakar</b>							
Ancienne génération	26,8	32,2	26,4	2,0	12,6	0,0	100
Génération intermédiaire	19,5	26,4	40,5	4,6	8,9	0,0	100
Jeune génération	9,5	22,4	47,2	7,5	11,8	1,4	100

### ***Les facteurs explicatifs de l'accès au logement autonome des hommes au moment du mariage***

Pour mesurer les chances d'avoir un logement autonome lors du premier mariage nous avons opté pour une régression logistique. La population analysée est donc composée des hommes présents dans la capitale à la date de leur première union.

L'effet de génération joue seulement à Dakar où l'on remarque que les hommes mariés de la génération intermédiaire ont moins de chance que ceux de la génération ancienne d'avoir un logement indépendant au moment du mariage. On note par contre que tant à Dakar qu'à

<sup>10</sup> On dispose de moins d'informations à Dakar sur les modalités d'accès à la propriété ou la prise en charge du loyer

Lomé, les individus inactifs (y compris les étudiants et les chômeurs) ont peu de chances d'avoir déjà une autonomie résidentielle lors de leur entrée en union dans la capitale et ce, par rapport aux salariés qualifiés. Ceux-ci ont sûrement les moyens financiers leur permettant de s'émanciper du point de vue résidentiel avant leur mariage ou en même temps que celui-ci.

Le fait de se marier tôt diminue les chances d'autonomie résidentielle dans les deux villes même si c'est à Dakar que l'effet semble être le plus significatif. A Dakar donc où les difficultés d'accès au logement sont plus aiguës, les hommes qui se marient tard s'inscrivent dans une logique de constitution d'une nouvelle unité familiale dont le début serait d'abord l'accès à un logement indépendant. Ceux qui se marient tôt par contre, ont sûrement moins accumulé de moyens leur permettant d'agir ainsi.

A Dakar, les ethnies autres que les Wolof semblent voir multiplier leurs chances d'avoir un logement autonome lors de leur mariage avec un effet nettement significatif pour les Alpular et les Diola. Ceux-ci ont respectivement 3 et 11 fois plus de chance d'être dans un logement autonome lors de leur mariage à Dakar. Peut-être que les Wolof/Lébou qui sont les autochtones de Dakar s'inscrivent plutôt dans des réseaux familiaux d'hébergement alors que les Alpular et les Diola qui viennent d'ailleurs, sont davantage contraints d'avoir un « chez soi » avant (ou au moment) d'envisager de former une nouvelle famille en se mariant.

Ce serait le cas aussi à Lomé où les Mina et les Akposso ont plus de chance (multiplié par 3) que les Ewé d'être mariés et autonomes du point de vue résidentiel. L'histoire de Lomé a montré que ce sont ces derniers qui sont à l'origine de la création de la ville et peuvent donc être considérés comme les autochtones de cette ville. Tout comme les Lébou à Dakar, ils sont chez eux et se marieraient donc quand bien même ils sont chez leurs parents ou n'ont pas de réelle autonomie résidentielle.

C'est à Lomé seulement que la descendance accroît les chances d'autonomie résidentielle lors du mariage ; ceux qui ont déjà un enfant ont 61 % de chances de plus que ceux qui n'en ont pas d'être chez eux lorsqu'ils se marient. Le fait d'être natif de la capitale réduit de manière significative les chances des hommes mariés d'être dans un logement autonome tant à Dakar qu'à Lomé. Comme nous l'avons signé ci-dessus, les migrants qui arrivent à Lomé ou à Dakar ne peuvent se permettre de constituer une nouvelle unité familiale tout en restant hébergé ou pas vraiment indépendant. La perspective de se marier et d'avoir des enfants nécessite donc d'abord d'avoir une certaine autonomie résidentielle. Ce ne serait pas le cas des natifs.

Une autre étape de la constitution de la famille est l'arrivée du premier enfant. Or sur ce point la modélisation à partir des variables retenues s'avère décevante. Tant à Dakar qu'à Lomé, c'est essentiellement l'entrée en union qui favorise l'arrivée du premier enfant. Ainsi à Dakar, les chances d'avoir un enfant sont multipliées par 25 quand on se marie. A Lomé, l'union libre (par rapport aux périodes de célibat) multiplie les chances par 16 ; les fiançailles (premiers pas) par 35 et le mariage formalisé par 38. On voit combien l'entrée en union est une étape importante dans la constitution de la descendance de la famille.

**Tableau 6 : Rapports de chance d'avoir un logement indépendant lors du premier mariage des hommes à Dakar et à Lomé**

Variable	Modalités Dakar ou communes	Modalités Lomé	Dakar	Lomé
<b>Génération</b>	Génération ancienne		Réf.	Réf.
	Génération intermédiaire		0,47**	0,93
	Génération jeune		1,44	1,12
<b>Niveau d'instruction</b>	Non scolarisé		Réf.	Réf.
	Primaire		0,71	0,74
	Collège		0,53	0,70
	Lycée ou plus		0,57	0,89
<b>Statut d'activité</b>	Salarié qualifié		Réf.	Réf.
	Salarié subalterne		0,66	1,18
	Indépendant		0,67	1,18
	Inactif		0,15***	0,45***
<b>Age au premier mariage</b>	Avant 25 ans		0,44*	0,53*
	25-29 ans		0,26***	0,74
	30-34 ans		0,28***	0,67
	35 ans et plus		Réf.	Réf.
<b>Religion</b>	Autre musulman	Traditionnelle	réf.	Réf.
	Tidiane	Musulman	0,50*	1,33
	Mouride	Autre chrétien	0,72	0,85
	Chrétien	Catholique	0,56	1,02
		Protestant	-	0,74
<b>Groupe ethnique</b>	Wolof/Lebou	Ewé	Réf.	Réf.
	Alpular	Mina	3,31***	3,02**
	Serer	Ouatchi	1,46	1,09
	Diola	Akposso	11,41***	3,64**
		Kabye	-	1,59
	-	Cotokoli	-	1,96
	Autre ethnique	Autre ethnique	2,81*	1,59
<b>Descendance</b>	Pas d'enfant		Réf.	Réf.
	Au moins un enfant		1,15	1,61**
<b>Lieu de naissance</b>	Capitale (Dakar, Lomé)		0,17***	0,26***
	Ailleurs		Réf.	Réf.
	<i>Log likelihood</i>		-105,44	-407,31409
	<i>Effectifs</i>		216	682
	<i>Wald chi2</i>		55,24	105,14***
	<i>Pseudo R<sup>2</sup></i>		0,2536	0,1384

## CONCLUSION

Malgré les programmes d'ajustement, la précarité semble gagner du terrain. Face aux difficultés croissantes, les individus ajustent leurs comportements démographiques. Une première réponse a été le recul de l'âge au mariage. Cet ajustement par le retard à l'entrée en union semble atteindre son point limite en particulier à Dakar où les hommes se marient à un âge déjà élevé. A Lomé, l'union prend d'autres formes que le mariage sacralisé par la religion, divers accommodements matrimoniaux restent possibles. Malgré les diverses formes que peut prendre l'union, l'âge d'entrée en union recule. Un des principaux ajustements qui s'opère à Dakar c'est à travers le logement : une proportion importante de jeunes couples, en particulier ceux qui sont dans des situations précaires commence leur union en étant hébergé par un autre ménage (principalement les parents). On l'a vu la qualité de l'habitat s'est profondément amélioré à Dakar et la plupart des jeunes préfèrent attendre le moment où ils auront les moyens d'accéder à un logement autonome comportant un minimum de confort. D'autres accommodements ont lieu en ce qui concerne le paiement de la dot qui est soit d'un montant revu à la baisse soit différé. Les attentes des femmes vis-à-vis du mariage sont revues à la baisse. Si les difficultés économiques pèsent sur la constitution de la famille, elles ont aussi des conséquences sur la durée de l'union. A Dakar par exemple ce sont surtout des motifs économiques qui sont avancés comme cause de divorce.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., DELAUNAY V., 2004. -. Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural, *Cahiers Québécois de démographie*, Vol. 33, n°2, p. 239-272.
- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., DIAL F.B., 2004. – Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et bien travailler, in : M.C. DIOP (éd.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable* : 247-272, Paris, Karthala, 299 p.
- ALLISON P.D., 1991. - *Event history analysis : regression for longitudinal event data series : quantitative applications in the social sciences*. Beverly Hills, Sage University Paper, 87 p.
- ANTOINE P., 2002. - Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique, in : G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité*, 460 p., Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y. ET NANITELAMIO J., 1995. – *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, IFAN, Orstom, Ceped, 209 p.
- ANTOINE P., DIAL F-B., 2003. - *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé*, Dakar, IRD, 22 p. (Communication aux Journées scientifiques de l'AUF « Familles du Nord, Familles du Sud », Marseille 23-26 juin 2003). A paraître dans les actes du colloque. Document de travail DIAL DT/2003/07.
- ANTOINE P., DJIRÉ M., 1998. - Un célibat de crise ? in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris, p. 117-145.

- ANTOINE P., FALL A. S. (dir.), 2002. – *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Rapport d'étape pour le CODESRIA, IRD-IFAN, Dakar, Mars 2002, 118 p + 22 p annexes.
- ANTOINE P., OUEDRAOGO D., PICHE V. (éds), 1998 : *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. L'Harmattan. Collection Villes et entreprise, Paris, 276 p.
- BECKER G., 1981.- *A treatise of the family*. Cambridge, Harvard University Press, 424p.
- BEGUY D. et GBETOGLO D., 2003 – Formes d'union, modes de coresidence et fécondité à Lomé, 22 p. (Communication aux Journées scientifiques de l'AUF « Familles du Nord, Familles du Sud », Marseille 23-26 juin 2003). A paraître dans les actes du colloque.
- BEGUY D., 2003. – *Itinéraire professionnel et vie féconde des femmes à Lomé*. Mémoire de DEA de démographie, IDUP - Université Paris I, Paris, 78 p. + annexe.
- BLOSSFELD H. P., HAMERLE A. et MAYER K. U., 1989. – *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*. – Millsdale, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, 294 p.
- BOCQUIER P., 1996a. – *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*. – Paris, CEPED, 208 p. (Coll. Documents et Manuels).
- BOCQUIER P., 1996b. – *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*. – Paris, Orstom-Éditions, 312 p.
- BOSERUP E., 1985. – Economic and demographic interrelations in Sub-saharian Africa, *Population and Development Review*, vol.11, n°3, pp.383-397.
- BRILLEAU A., ROUBAUD F. et TORELLI C., 2004. – L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002, Paris, DIAL, Document de travail DT/2004/06, 56 p.
- COSIO-ZAVALA M.-E., 1992. - Demographic Transition and Social Development in Low-Income Countries, in : *Population Growth and Demographic Structure, proceedings of the United Nations Expert Group Meeting for preparation of ICPD*, Paris, 16-20 November, p.123-149.
- COURGEAU D. et LELIEVRE E., 1989. – *Analyse démographique des biographies*. – Paris, Éditions de l'INED, 268 p.
- COX D. R., 1984. – *Analysis of survival data*. –London, Chapman and Hall, 201 p.
- DIAGNE A., DAFTE G., 2002. – *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, CREA - Karthala, 273 p.
- DONADJÈ F., 1992. - *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, thèse de Doctorat en Démographie, Université Catholique de Louvain-la-Neuve/Institut de Démographie, Académia, 222 p.
- DURUFLE G., 1994. – *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?* Paris, Karthala, 222 p.
- FALL A.S. et RONDEAU C., 1998. – Politiques d'habitat et réseaux sociaux d'accès au logement in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris, p. 207-247.

- KAUFMANN G., LESTHAEGHE R., MEEKERS D., 1988. - Les caractéristiques et tendances du mariage in : D. TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p217-248; Paris , L'Harmattan, 551 p.
- KOUTON E. F., 1998. - Crise, famille, jeunesse et altération des justifications sociales d'une forte fécondité au Bénin, in : F. GENDREAU, (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, ESTEM, Paris, p 357-376.
- KUEPIE M., 2002. – *L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé : évolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs*. Thèse de doctorat. UFR de Sciences Sociales. Université de Nanterre-Paris X, 350 p.
- LACHAUD J.-P., MAMDER J., 2003. – *Marché du travail, emploi et pauvreté au Togo : analyse et politiques*, BIT, Genève, 134 p.
- LE BOURDAIS C., NEILL G. et MONGEAU J., 2001. – Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada, *Cahiers Québécois de démographie*, Vol. 30, n°1, p 3-29.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G., MEEKERS D., 1989. - The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa, in : R. Lesthaeghe (éd.) *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*.. University of California Press, p. 239-337.
- LOCOH T., 1984. - *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*. Paris, INED-PUF, 176 p.
- LOCOH T., 1989. - Changement social et situation matrimoniale: les nouvelles formes d'union à Lomé, *Dossiers et recherches de l'INED*, n°29, Paris, 32 p.
- MARCOUX R. et PICHE V., 2001. -Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali), in : F.GENDREAU (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, ESTEM, Paris, p. 81-98.
- MARGUERAT Y., 1985. – *Logiques et pratiques des acteurs fonciers à Lomé*, ORSTOM-Lomé, Communication au colloque « Stratégies urbaines dans les pays en voie de développement », Paris, 24 p.
- MARGUERAT Y., 1986. – *Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine : les étapes de la croissance de Lomé*, Université du Bénin-ORSTOM, Lomé, 37 p.
- MARGUERAT Y., 1993. - Lomé : mémoire d'une ville, in : Droit de Cité, Histoires de développement, Paris, n°22, p 35-39.
- McDONALD P., 1985. – Social organisation and nuptiality in developing countries, in : J. CLELAND and J. HOBcraft (éds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. Oxford, Oxford University Press, XVI+ 301 p.
- OPPENHEIMER V. K., 1994. - Women's rising employment and the future of the family in industrial societies, *Population and Development Review*, vol. 20, n°2 : p. 293-342.
- RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2002. – Pauvreté et récession dans les métropoles africaines et malgaches : éléments de diagnostic, in : J.P. CLING, M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica, p. 111-140.
- SINOUE A., 1990. - Dakar, Bulletin d'informations architecturales, Institut Français d'Architecture, supplément au numéro 141.

- THIRIAT M.-P., 1998. – *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*. Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n°16).
- TRUSSELL J., HANKINSON R. et TILTON J., 1992. – *Demographic applications of event history analysis*. – Oxford, Clarendon Press, 276 p.
- URD - DGSCN, 2002a : « Famille, migrations et urbanisation au Togo », Fascicule 2 : *Résultats de l'enquête quantitative*, Lomé, 206 p. + annexes.
- URD - DGSCN, 2002b.-« Famille, migrations et urbanisation au Togo », Fascicule 4 : *Migrations et insertion urbaine à Lomé*, Lomé, 122 p. + annexes.
- VIMARD P., 1998. - Transitions démographique et familiale : une relecture des théories à la lumière de la crise, in : F. GENDREAU, (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, ESTEM, Paris, pp. 81-98.